



Ne vous laissez pas surprendre.
AvantLaTempete.ch

Editorial

Sinistralité – Covid – Solidarité

2019: catastrophe du Val-de-Ruz; 2020: crise sanitaire mondiale. A des échelles différentes, avec des conséquences individuelles variables, les années se suivent, apportant leur lot d'événements exceptionnels. Évaluer l'impact des vagues de Covid-19 sur les activités de l'ECAP relève d'une gageure. Certes, le fonctionnement de l'Etablissement cantonal a été rendu plus complexe. Le service à nos clients a dû être adapté aux mesures sanitaires strictes visant à protéger nos collaborateurs et leurs interlocuteurs. Les estimations de bâtiments ont été temporairement suspendues et de nombreuses formations ont été annulées. Mais ces difficultés sont sans commune mesure avec ce que de nombreux neuchâtelois ont vécu et vivront encore dans les mois à venir.

Dans quelle mesure la crise sanitaire qui a vu le ralentissement de l'activité des entreprises, la diminution de la vie sociale et culturelle et des déplacements, a-t-elle contribué à une baisse de la sinistralité? Nous ne le saurons probablement jamais. Toutefois, il apparaît que les conséquences des incendies ont été financièrement modérées sur les 12 derniers mois et que, parallèlement, les éléments naturels se sont montrés cléments. Même si l'ambiance chahutée des marchés financiers n'a évidemment pas permis de réitérer les résultats de 2019, les pertes financières sont pour l'instant limitées grâce à une stratégie de placement toujours prudente.

Fort de ces constats et des prévisions qui laissent, à ce jour, augurer d'un exercice 2020 bénéficiaire, la Chambre d'assurance

immobilière, conseil d'administration de l'ECAP, a décidé lors de sa séance du 17 novembre de faire un geste particulier envers les propriétaires neuchâtelois et, indirectement, envers tous les citoyens du canton.

En effet, compte tenu des bonnes perspectives de bouclage dues à la faible sinistralité, et de réserves suffisantes, un rabais de 20 % de la prime de base sera consenti pour tous les détenteurs de bâtiments. Le souhait de l'ECAP est que ce geste d'une ampleur inédite puisse contribuer, modestement, à alléger les difficultés rencontrées durant cette année écoulée.

Afin que cette action profite pleinement aux plus touchés, nous encourageons les propriétaires à répercuter ce rabais sur leurs locataires, en particulier sur ceux ayant vu leur activité réduite par les décisions visant à endiguer la pandémie.

C'est dans cet espoir que nous avons le plaisir de vous proposer ce nouveau numéro d'Eau&Feu. Vous y trouverez aussi bien un éclairage sur des événements récents que des informations quant à l'évolution des risques et la façon dont nous pouvons, ensemble, y faire face.

Nous vous souhaitons bonne lecture et restons à vos côtés, au quotidien.

Jean-Michel Brunner
Directeur



AUVERNIER

Incendie dans le
vieux village

2



AUVERNIER

Reconstruction et
partenariat

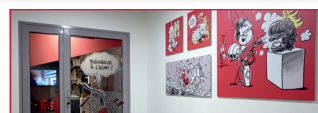
3



VAL-DE-RUZ

Après la tempête

4



EXPOSITION

Le nouveau centre
ECAPi

5

Auvernier 2017

Incendie dans le vieux village...

En mars 2017, le feu prenait dans une maison historique d'Auvernier, se propageant rapidement au bâtiment voisin. Tout était à reconstruire, sous l'égide de l'ECAP dont une des missions est de protéger le patrimoine immobilier du canton.

Réveil brutal en ce petit matin du samedi 25 mars 2017 pour les 11 résidents des deux maisons historiques sises aux 44 et 46 Grand Rue, au cœur du village d'Auvernier. A sept heures, les services du feu sont en effet alertés d'un début d'incendie sous les combles d'une des deux habitations. Incendie qui va très vite se propager à l'immeuble mitoyen. Il faudra pas moins de trois heures aux 30 pompiers dépêchés sur place pour venir à bout des flammes, mais les dégâts sont importants. Selon les premiers constats du chef d'intervention Florian Chedel, relayés par BNJ.TV, les deux toitures sont atteintes, l'une très sévèrement, sans parler des inévitables dégâts d'eau dans les différents appartements constitutifs des deux constructions. Le Carillon d'or, atelier spécialisé dans la restauration de pendules anciennes situé au rez d'un des deux bâtiments, est quant à lui suffisamment épargné pour permettre le déménagement rapide de son patrimoine horloger. Tous les habitants sont saufs.

Protection du patrimoine

Selon les conclusions des tribunaux de première et deuxième instances, c'est un incendie par négligence qui est à la base du sinistre. Et ce, lors d'une année 2017 au bilan « relativement lourd » pour l'ECAP en matière de dommages, en croissance de 54% par rapport à 2016 et de 220% en comparaison de 2015. Parmi les 235 sinistres enregistrés cette année-là, vingt cas ont dépassé les 100'000 francs totalisant plus de 12,2 millions d'indemnités. Les deux maisons villageoises d'Auvernier font clairement partie de ceux-là. « Notre intervention sur ces deux objets reflète très bien l'une des missions de l'ECAP qui consiste à protéger et reconstruire le patrimoine bâti



du canton, explique Massimo Vitalba, responsable des sinistres au sein de l'ECAP. Une reconstruction après sinistre est toujours l'occasion de développer un partenariat privilégié avec nos assurés ».

Deux ans de travaux

Une fois l'incendie maîtrisé, les premières mesures orchestrées par l'ECAP ont ainsi consisté à sécuriser ces deux bâtisses du 19^e siècle et à préserver les éléments de construction qui pouvaient l'être. Sévèrement atteinte, la toiture du N°44 sera évacuée, avant la pose d'une toiture provisoire plate, tandis que celle du N°46 est rapidement bâchée par-dessus la charpente restante. En quelques jours, ces interventions de protection ont pu être mises en œuvre.

Par la suite, la bâtisse du N°44 sera quasiment vidée de l'intérieur, planchers, entre-poutres et charpente compris. « Nous avons alors organisé une rencontre avec l'ensemble des propriétaires des deux maisons. Notre intention était de les orienter sur le choix d'un seul architecte pour l'ensemble de la rénovation afin de faciliter la remise en état du point de vue technique, de la planification des travaux et du budget, poursuit Massimo Vitalba. Tous ont accepté cette solution. » Pouvaient alors commencer les travaux de reconstruction, un chantier qui a duré près deux ans avec le versement des dernières indemnités de la part de l'ECAP en février 2019.

PRÉVENIR VAUT MIEUX QUE GUÉRIR! NOS CONSEILS SONT DISPONIBLES SUR LE WEB...



**PROTECTION CONTRE
LES DANGERS NATURELS**

Pour vous conseiller dans
votre nouveau projet...



[https://www.
protection-dangers-
naturels.ch/](https://www.protection-dangers-naturels.ch/)



CIPI
Centre d'information pour
la prévention des incendies

Pour les comportements au
quotidien...



[https://www.bfb-
cipi.ch/fr/](https://www.bfb-cipi.ch/fr/)

Ne vous laissez pas surprendre.
AvantLaTempete.ch

Notre campagne de préven-
tion estivale...



[https://
avantlatempete.ch/](https://avantlatempete.ch/)



ECAP
Neuchâtel
Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention

Myrmeca ou la joie de vivre,
mais... attention quand même!



[http://www.ecap-ne.
ch/fr/Infos-Conseils/
Campagnes-video.
html](http://www.ecap-ne.ch/fr/Infos-Conseils/Campagnes-video.html)

...puis la reconstruction !



Après l'incendie, la reconstruction. Les deux maisons historiques du centre d'Auvernier ont été réhabilitées sous la conduite de l'Atelier AC Architectes, en étroite collaboration avec l'ECAP. Chronique de chantier.

Les années 2013 et 2017 resteront certainement de sinistre mémoire pour les habitants d'Auvernier, synonymes de deux incendies d'importance au cœur de ce village viticole de 1'600 âmes. Tout a été entrepris néanmoins pour en gommer les stigmates, notamment en ce qui concerne les deux maisons villageoises de la Grand Rue, passées au feu en mars 2017. Deux ans plus tard, les deux bâtisses avaient en effet repris corps sous l'égide de l'Atelier AC Architectes et avec l'assistance de l'ECAP. « Le premier bâtiment, au N°44, est une propriété familiale tandis que le deuxième, au N°46, est une PPE de trois appartements sur rez, explique Kurt Kohler, architecte et fondateur de l'Atelier AC. Le consensus entre propriétaires, notamment en ce qui concerne les avantages de confier la reconstruction des deux immeubles au même bureau, a permis de nous associer aux discussions avec l'ECAP sur les questions financières liées aux coûts des travaux en fonction de la couverture d'assurance. Il est en effet essentiel de comprendre la signification de la « valeur à neuf » d'un bâtiment à réhabiliter, selon les termes des conditions générales

d'assurance. Tout en calculant une certaine marge de manœuvre pour les imprévus, qui ne manquent pas de survenir sur ce type de chantier. »

Impossible toutefois de traiter symétriquement les deux habitations datant de la fin du 19^e siècle. Si le « 46 » disposait d'une structure porteuse sur laquelle rebâtir, tel n'était pas le cas du « 44 ». « Les problèmes statiques étaient à ce point importants que les façades n'étaient plus tenues, explique Carole Zini, technicienne en bâtiment et directrice des travaux. Pour reconstruire, sans pouvoir utiliser les structures existantes, nous avons opté pour la solution d'une « boîte dans la boîte », autrement dit une armature en bois indépendante, dalles entre les étages comprises, permettant d'arrimer et donc de consolider les murs extérieurs sur lesquels pouvait alors reposer la charpente. » Dès lors, le bâtiment pouvait être mis aux normes incendie avec un mur de séparation anti-feu entre les deux maisons mitoyennes, tout en respectant les standards actuels en termes d'isolations thermique et phonique. Non sans les surprises d'usage comme l'effondrement d'un pan de mur extérieur construit en galets du lac dont les joints datant d'un siècle et demi ne tenaient plus.

Budgets respectés

Pour le « 46 », les structures porteuses pou-

vaient rester telles quelles. « Nous avons par exemple réussi à conserver le solivage et une partie de la charpente, poursuit Carole Zini, tout en nettoyant les poutres, également emballées pour une question d'odeur. L'isolation thermique a également été l'objet d'une analyse attentive. Sur ces bases, nous avons réalisé des dalles mixtes en consolidant les planchers, ensuite recouverts d'un film plastique et bétonnés avec une chape pour le chauffage au sol. Pour ces deux bâtiments, il s'agissait certes de rester au plus près de l'esprit des constructions de l'époque mais avec les techniques d'aujourd'hui et les aménagements correspondant à nos modes de vie actuels. La cage d'escalier du N°44 est ainsi désormais équipée d'un ascenseur et les combles ont été transformés en appartement. »

Au final, grâce à un suivi de chantier des plus scrupuleux, le budget global de plus de 2 millions de francs constitué des indemnités de l'ECAP et des fonds propres réunis par les propriétaires ont pu être respectés. Et si le chantier d'une année et demi s'est déroulé sans anicroches majeures, c'est parce que « tout le monde a joué le jeu, conclut Kurt Kohler. Du côté de l'ECAP, qui a fait preuve d'une écoute attentive des besoins et d'un remarquable suivi du dossier. Du côté des autorités communales, de la police et des voisins, qui nous ont facilité la



tâche dans la conduite du chantier. Du côté des propriétaires enfin, qui se sont montrés compréhensifs à chaque fois que des décisions importantes ont dû être prises. » Depuis le printemps 2019, chacun d'entre eux a pu regagner son domicile dans une maison d'hier et d'aujourd'hui.

Sinistres

Val-de-Ruz, après la tempête

Un an après les inondations du Val-de-Ruz, la région finit de panser ses plaies. Pour l'ECAP, deux tiers des sinistres sont réglés.

Des événements comme celui qui a frappé le Val-de-Ruz le 21 juin 2019, on s'en souvient pour au moins quatre générations. C'est du moins ce que l'on affirme pour se rassurer. Car dans la région, le traumatisme reste profond, comme le disait récemment sur Canal Alpha François Cuche, Président du Conseil communal de Val-de-Ruz et chef de l'organe de conduite régionale en cas de catastrophe. « Tout nouvel orage est cause d'angoisse », affirmait-il. De fait, on se souvient qu'en cette soirée de solstice d'été 2019, le ciel est tombé sur la tête des habitants des villages de Villiers et Dombresson, littéralement. En l'espace de trois heures, l'équivalent d'un mètre de pluie s'abattait dans la région, créant une vague de plus d'un mètre qui allait tout emporter sur son passage et inonder la région.

2020 dans les annales de l'ECAP

Un an après, les cicatrices de ces intempéries sont clairement en voie de guérison. Après cinq mois de fermeture, la route cantonale entre Villiers et Le Pâquier a été réouverte suite aux travaux de réhabilitation d'un montant de 7 millions de francs et le lit du Ruz-Chasseran assaini. Comme l'expliquait François Cuche, du côté des infrastructures communales, il reste en-



Construction d'un mur de protection contre les inondations à Villiers
(photo P.-A. Huguenin, propriétaire)

core des chemins agricoles et villageois à remettre en état, certaines canalisations à drainer et le parc forestier à panser mais l'essentiel est fait. Du côté de l'ECAP, la tâche n'en a pas moins été d'importance, bouleversant une année qui s'annonçait extrêmement réjouissante. « Si l'on pouvait faire abstraction de l'épisode catastrophique des 21 et 22 juin, l'année 2019 aurait constitué un record dans les annales de l'ECAP, peut-on lire dans le rapport annuel. En effet, la sinistralité due au feu a été particulièrement faible. Il en serait allé de même des dommages dus aux éléments naturels, de 30% inférieurs à la moyenne des années précédentes. Dans la réalité, les dommages sont les plus élevés des 20 dernières années à l'exception de 2013 qui avait vu se combiner une grêle historique et de nombreux incendies importants. »

62% des cas finalisés

En chiffres, cela se traduit par 372 sinistres annoncés auprès de l'ECAP pour des indemnités totalisant 14,6 millions de francs, soit une moyenne « haute » de près de 40'000 francs par cas. Légalement, les propriétaires sinistrés disposent d'une année pour assurer la remise en état de leur bâtiment, délai pouvant être prolongé pour de justes motifs par l'Etablissement cantonal. Vu la complexité de la tâche et la disponibilité des entreprises combinées aux ralentissements engendrés par la crise sanitaire actuelle, l'ECAP a fait valoir cette option jusqu'à fin juin 2021. A fin octobre 2020, près de 230

dossiers ont ainsi été traités et finalisés par l'établissement cantonal. Comme la Chambre d'assurance immobilière l'avait décidé au lendemain de la catastrophe, 100'000 francs ont été versés au fonds communal d'aide aux victimes. De plus, l'indemnisation des drainages et canalisations endommagés aux alentours directs des bâtiments, indemnisation couverte à bien plaisir par l'ECAP dans le cadre de cet événement, est également encore pour partie à l'agenda. Dix mois après, le Val-de-Ruz voit les nuages se dissiper.

Reconstruction et prévention

Avec la reconstruction des bâtiments sinistrés du Val-de-Ruz, l'ECAP joue un rôle de conseiller auprès des propriétaires en ce qui concerne les mesures de prévention contre le feu et les éléments naturels sujettes à indemnisation. Et pour éviter toute forme de doublon, l'institution a demandé à être associée aux discussions concernant le projet de la Commune qui, elle, est engagée dans un processus de protection contre les crues couvrant les localités de son territoire. Demande acceptée, si bien que la vingtaine de dossiers actuellement traités par l'ECAP en matière de prévention peuvent aller de l'avant, conformément aux prévisions.

PRÉVENTION NUMÉRIQUE



L'application météo pour la Suisse

- Prévisions météo pour les 6 prochains jours
- Température minimale et maximale
- Quantité et probabilité des précipitations
- Direction et vitesse du vent
- Heures et durée d'ensoleillement
- Phases de la lune
- Plus de 250 webcams intégrées



GRATUIT



Exposition

La prévention s'apprend à l'ECAPi

L'ECAP a entièrement revu son centre d'information et de formation lié au feu et aux éléments naturels qui bénéficie désormais d'outils multimédias. Une visite s'impose.

Si le feu et les éléments naturels étaient vénéralisés par les anciens comme des dieux dont il fallait implorer la clémence, de nos jours, il existe des moyens plus « rationnels » pour apaiser leur courroux. Et ceux-ci passent essentiellement par l'information et la formation aux risques inhérents à ces occurrences accidentelles de la vie. C'est exactement pour cette raison que l'ECAP a mis sur pied son centre ECAPi dédié à la sécurité quotidienne qui prend désormais place au sous-sol de ses locaux nouvellement aménagés Place de la Gare. Son but : relever tous ces détails souvent ignorés ou méconnus des principes de sécurité élémentaires, sensibiliser aux comportements dommageables et rendre attentif aux bases légales en matière de prévention incendie et dommages naturels.

« Nous avons organisé notre exposition selon trois axes, explique Olivier Schupisser, Responsable du secteur Prévention de l'ECAP. Nous présentons ainsi toute une série d'éléments de construction qui sont concernés au premier chef par les incendies ou les dégâts liés aux éléments naturels. Cette partie « physique » est ensuite complétée par notre bibliothèque de vidéos à diffuser sur nos deux écrans selon les thématiques à développer. Dernier volet, des outils de réalité augmentée que nous sommes en train de développer et qui permettront, dès l'année prochaine, de se mettre en immersion complète dans des situations à risque. »

L'ECAPi, avec un « i » pour information, a connu plusieurs déménagements et transformations depuis sa création au début des années 1990 à Fontainemelon. Mais toujours avec le même souci didactique de sensibiliser les visiteurs à la prévention incendie, puis aux dangers liés aux éléments naturels. Au fil des ans, le public s'est également étoffé allant des simples curieux et professionnels des métiers du bâtiment, aux ramoneurs, représentants des autorités, propriétaires immobiliers ou encore



aux policiers spécialisés en sciences forensiques. Avec son nouvel espace, l'ECAPi entend plus que jamais jouer son rôle formateur. Les professionnels de la prévention de l'ECAP sont à disposition pour des visites et séminaires à organiser pour éviter que les « dieux nous tombent sur la tête ».

DEMANDE DE VISITE
T 032 889 62 22
ou à l'adresse suivante :
ECAP.Prevention@ne.ch

Pendant les fêtes, nos bureaux seront fermés du mercredi 23 décembre à 16h00 au lundi 4 janvier à 8h30.

Un sinistre peut être annoncé en tout temps sur www.ecap-ne.ch ou à l'adresse ecap.sinistres@ne.ch.



Prévention

A produits dangereux, consignes strictes

Pour éviter les accidents dus aux produits dangereux, un strict respect des règles de base s'impose.

Les produits dangereux font partie de notre quotidien, qu'il s'agisse de gaz sous la forme de spray ou de propane pour le gril, de liquides inflammables, en particulier l'essence et les solvants, ou encore de corrosifs comme la soude caustique et autres produits de nettoyage. Or une mauvaise manipulation de ces substances est à l'origine de nombreux accidents impliquant personnes, environnement et bâtiments.

Pour y faire face, les interventions sont très souvent complexes et coûteuses. Le corps des sapeurs-pompiers professionnels doit en effet pouvoir compter sur du matériel spécifique, et disposer des compétences nécessaires pour le manipuler. Le recours à des experts en chimie, en biologie, voire en radioprotection peut également s'avérer nécessaire selon les cas. Sans parler du personnel médical rapidement impliqué pour la prise en charge des personnes blessées et intoxiquées. D'autres facteurs sont susceptibles d'allonger la durée d'in-

tervention parmi lesquels des réactions chimiques intempestives causées par des mélanges hasardeux ou un manque d'information au moment du sinistre, dû par exemple à un étiquetage lacunaire des substances. Selon la situation, un dispositif de sécurité pour les intervenants et la population environnante s'impose.

Lors de toute intervention sur site, il convient de relever l'importance du chargé de sécurité de l'entreprise et/ou du responsable des produits dangereux. Ces personnes sont les plus à même de gérer les installations et surtout de les mettre hors service. On citera, dans ce contexte, la loi sur les produits chimiques (LChim) qui précise le « Devoir de diligence » à l'article 8: *Quiconque utilise des substances ou des préparations doit tenir compte de leurs propriétés dangereuses et prendre les mesures nécessaires à la protection de la vie et de la santé. Il doit notamment tenir compte des informations fournies à ce sujet par le fabricant.*

Autant dire que les consignes de l'étiquette et les prescriptions de sécurité doivent scrupuleusement être appliquées. Il peut

s'agir, par exemple, d'aérer les espaces de stockage pour parer aux intoxications et risques d'explosion ou de les tenir au sec afin d'éviter des réactions dangereuses en cas d'inondation. De manière générale, il faut éviter toute chute ou renversement de récipients de produits chimiques, qui doivent de plus être conservés hors de portée des enfants. Pour les détenteurs de produits dangereux, il est ainsi impératif de vérifier la sécurité de leur installation de stockage, de déposer les produits inutiles ou périmés dans un point de collecte et de se renseigner, cas échéant, auprès du fournisseur ou de personnes compétentes.

Cap. Dr Jean-Marc Vaucher

Expert en risques chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosifs
Chef du groupe cantonal de soutien technique et d'analyse



ECAPeople... Au fil des mois...

...une année 2020 sans grands changements

Au mois d'août 2020, **Mlle Jade Hirschi** a commencé son apprentissage de commerce au sein de l'ECAP.

Nos experts externes en estimations, **MM. Roger-Claude Choffat** et **Pascal Tharin** quittent leur fonction après respectivement 37 et

18 ans de service. Nous les remercions chaleureusement pour leur travail.

Quatre nouveaux experts rejoignent l'équipe. Il s'agit de **Mmes Catherine Grandjean** et **Delphine Liefroy**, ainsi que **MM. Yves Affolter** et **Denis Bongini**.

